

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

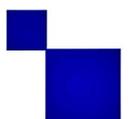
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Paul
M. Fourcade donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau
Mme Piétri donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany



Délibération n° 2019-XI-43 du 14 novembre 2019

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2019.

Le conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,

- ADOPTE par chapitre les dépenses et les recettes pour la décision modificative n° 2 de 2019, qui s'établissent pour l'ensemble des budgets à :

- 24 987 637,00 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 13 073 218,00 euros en dépenses et en recettes, en mouvements réels,

Section d'investissement

- -5 930 993,00 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- -9 613 828,00 euros en dépenses et -14 162 577,00 en recettes, en mouvements réels,

Section de fonctionnement

- 30 918 630,00 euros en dépenses et en recettes, en mouvements budgétaires,
- 22 687 046,00 euros en dépenses et 27 235 795,00 euros en recettes, en mouvements réels.

- ADOPTE, pour le budget principal et le budget annexe, les modifications suivantes :

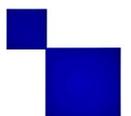
Budget principal

Section d'investissement

Mouvements budgétaires : -5 930 993,00 euros en dépenses et en recettes,

Mouvements réels : -9 613 828,00 euros en dépenses et -14 162 577,00 euros en recettes,

Section de fonctionnement



Mouvements budgétaires : 30 918 630,00 euros en dépenses et en recettes,
Mouvements réels : 22 687 046,00 euros en dépenses et 27 235 795,00 euros en recettes,

Budget annexe d'assainissement

Section d'investissement et section de fonctionnement

Mouvements budgétaires et mouvements réels ; 0,00 euros en dépenses et en recettes,

- DÉCIDE de la reprise d'une provision du budget principal de 15 000 000,00 euros destinée à faire face à l'accroissement des dépenses de l'aide sociale à l'enfance.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kern, Mme Magrino

Abstention(s) de :

M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Choulet, M. Kergoat, Mme Paul, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 12
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.